

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de Conseillers :</u> Présents : 13 En exercice : 19 Votant par procuration : 3 Délibérants : 16 <u>Quorum atteint</u> <u>date de convocation :</u> 29/09/2025 <u>date d'affichage :</u> 30/09/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 29 du mois de Septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : CHARVAT Patrick, BESSON Isabelle, ROLIN Jérôme, POUGET-MATHIEU Régine, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle, JANTON Joëlle, BRET Vincent, PAQUIEN Lionel <u>Absents excusés</u> : M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), Mm DUC Bernard (a donnée pouvoir à M BRET Vincent), Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M MARY Claude, M RODRIGUEZ Richard <u>Absents</u> : CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance</u> : Mme BESSON Isabelle

DÉLIB. N° 46-2025 OBJET : TRAVAUX DE REFECTIONS DU CIMETIERE DE MONTRIGAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises SVVM, ROSE, CHARIGNON et CHEVAL pour des travaux dans le cimetière de Montrigaud. Une seul entreprise sera selectionné pour les travaux concernés :

Le montant des devis sont :

- SVVM 3660 € HT soit 4392 € TTC
- ROSE 11 128 € HT soit 13 353.60 € TTC
- CHARIGNON 20 288.32 € HT soit 24 345.98 € TTC
- CHEVAL 31 150 € HT soit 37 380 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- APPROUVE LE DEVIS DES ENTREPRISES Rose, SVVM et Cheval pour les travaux de cimetière

- DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

M. BRET Vincent ne prend pas part au vote car M. Rose est son client, ni pour le pouvoir de M. DUC.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Résultat du vote	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 29/09/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

